

Gilles Gaboriau

14 JAN. 1999

EXPERT COMPTABLE
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION D'ANGERS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE D'ANGERS

A210
63B88

ANGERS

**SOCIETE TECHNIQUE DE REVISION D'EXPERTISE DE GESTION
ET D'ORGANISATION COMPTABLE - S. T. R. E. G. O.**

Société Anonyme au Capital de 10.000.000 Francs

Siège Social : 4, rue de Landemaure

49009 - ANGERS CEDEX 01

R.C.S. : ANGERS B 063 200 885

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

**APPORT en NATURE
de TITRES de SOCIETES**

**SOCIETE TECHNIQUE DE REVISION D'EXPERTISE DE GESTION
ET D'ORGANISATION COMPTABLE - S. T. R. E. G. O.**

Société Anonyme au Capital de 10.000.000 Francs

Siège Social : 4, rue de Landemaure

49009 - ANGERS CEDEX 01

R.C.S. : ANGERS B 063 200 885

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur Le Président du Tribunal de Commerce d'ANGERS en date du 6 janvier 1999, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports en nature devant être effectués par des personnes physiques à votre Société.

Cette mission résulte des dispositions de l'article L 193 de la Loi du 24 Juillet 1996 sur les Sociétés Commerciales.

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la mission qui m'a été confiée.



I - EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

Votre Société se propose de recevoir à titre d'apport en nature, de la part de personnes physiques, des actions de la société :

- **CABINET PAILLEAU S.A.**
Société Anonyme
Capital 2.000.000 Francs
Siège social : 21, rue des Rosiers - 28600 LUISANT
R.C.S. CHARTRES : B 309 566 560

Cette Société a un objet social identique à celui de votre Société dans le domaine de l'Expertise Comptable.

Les personnes physiques qui apportent les actions de la société indiquée ci-dessus à votre Société sont :

- **Monsieur Jean-Claude GUILLET**
demeurant 33, rue Chauveau Lagarde - 28000 CHARTRES
né le 14 mai 1950 à LA FOSSE DE TIGNE (49)

Apport : - 3.737 actions de la Société CABINET PAILLEAU S.A.

- **Monsieur Gilles TARDIF**
demeurant 22, rue de Chateaudun - 28000 CHARTRES
né le 14 novembre 1952 à GENNES (49)

Apport : - 3.737 actions de la Société CABINET PAILLEAU S.A.

Votre Société serait propriétaire des biens apportés à compter du jour de l'Assemblée Générale agréant les apports et réalisant l'augmentation de capital, et aurait la jouissance de ces biens à compter du 1^{er} septembre 1998.

Les apports seraient rémunérés par une augmentation de capital de votre Société.



II - DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

Les personnes physiques indiquées ci-dessus apportent les éléments ci-dessous :

- . 7.474 actions de la Société Anonyme CABINET PAILLEAU S.A. pour une valeur globale de 5.915.671 Francs (cinq millions neuf cent quinze mille six cent soixante et onze francs), soit une valeur unitaire de 791,50 Francs (sept cent quatre vingt onze francs cinquante) l'action,

dont elles sont propriétaires dans la société décrite précédemment.

Cette valorisation fait ressortir une valeur globale de 15.830.000 Francs pour la Société Anonyme CABINET PAILLEAU S.A. pour les 20.000 actions composant le capital social.

La valorisation de la société concernée par cet apport a été déterminée comme suit :

- . capitaux propres au 31 août 1998,
- . valeur de la clientèle retenue à 100 % de la production, soit une plus-value latente de 11.886 K. F.,
- . les autres immobilisations incorporelles (logiciels) ont été éliminées, d'où une moins-value de 16 K. F.
- . les immobilisations corporelles sont retenues à la valeur nette comptable au 31 août 1998,
- . les immobilisations financières, l'actif circulant et les dettes sont pris en considération pour leur valeur bilantielle au 31 août 1998.

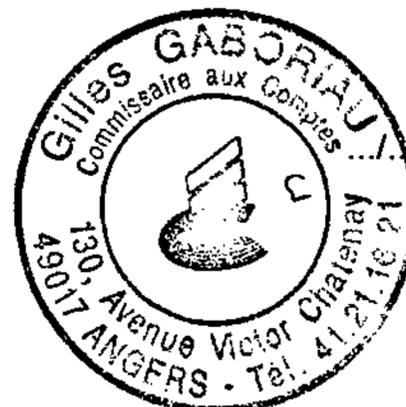
Compte tenu des éléments connus de la Société Anonyme CABINET PAILLEAU S.A. la valeur globale retenue de 15.830.000 Francs semble correcte.

III - VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour contrôler la valeur attribuée aux apports dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers.

Mes investigations ont porté tant sur les données externes qu'internes de la Société dont les actions font l'objet de l'apport en nature.

L'évaluation des titres de la Société Anonyme CABINET PAILLEAU S.A. me semble correcte.



IV - AVANTAGES PARTICULIERS

Il ne m'a pas été signalé d'avantages particuliers au profit des personnes physiques apportant les titres de la Société concernée et mes investigations n'en ont pas décelées.

V - CONCLUSION

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des apports décrits ci-dessus, et dont le total s'élève à 5.915.671 Francs (cinq millions neuf cent quinze mille six cent soixante et onze francs).

Le montant des apports effectués par les personnes physiques est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la Société bénéficiaire augmenté de la prime d'apport.

Angers, le 12 janvier 1999
Le Commissaire aux Apports



Gilles GABORIAU
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes